

(N° 12.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 1899.

---

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1900.

(Voir les n<sup>os</sup> 112, session de 1898-1899; 6, III, et 23, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants; 11, session de 1899-1900, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; LE CLEF, le Baron DELLA FAILLE D'HUYSSSE et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1900, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants, accuse, sur les allocations de 1899, une augmentation de 22,037 francs et porte les crédits à la somme de 5,070,757 francs.

Il est à remarquer qu'à s'en tenir au rapport de la Chambre des Représentants, le relèvement des traitements de la magistrature aurait pour corollaire la présentation d'une loi majorant ceux des membres de la Cour des Comptes.

D'autre part, la dépense prévue au Budget de la Chambre, pour le personnel du service de traduction des textes législatifs, est diminuée d'une somme de 5,000 francs qui incombe au Budget du Sénat.

La Chambre a voté ce Projet de Loi dans sa séance du 23 décembre 1899, par 70 voix contre 7 et 3 abstentions.

Votre Commission a approuvé le Projet à l'unanimité de ses membres présents et vous en propose l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
A. CAPPELLE.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.